

Paysage et espace public dans les régions urbaines du Maghreb contemporain

Roland Vidal

Colloque *Ville et paysage au Maghreb, de la réflexion au projet*, Hammamet, décembre 2010

Paysage urbain : un oxymore ?

Lorsqu'il apparaît dans la culture de l'Europe occidentale, le concept de paysage traduit le regard porté par une société citadine sur les campagnes qui environnent la ville. Quelques siècles auparavant, il avait émergé de la même manière dans la culture chinoise (Berque, 1995). Dans les deux cas, le mot a d'abord désigné la représentation de cette campagne avant de désigner la campagne elle-même.

Dans les deux cas, il s'instaure dans une relation de distance prise entre l'observateur et la réalité observée (Conan, 1991). La campagne que l'on regarde et que l'on représente, n'est pas le lieu de vie des paysans, ceux-là même qui la font exister. Elle est une image de « nature », une construction sociale que partage en son sein une certaine élite cultivée, mais qu'elle ne partage pas avec les habitants de ces lieux qui sont l'objet de son admiration. Le paysage, dès le début du XVI^e siècle, est défini comme « un tableau représentant la *nature* », avant de désigner aussi l'objet représenté, « la partie d'un pays que la *nature* présente à un observateur ».¹

Ce paysage-là ne peut donc pas être urbain, puisqu'il ne peut pas être le lieu de vie de celui qui l'observe. Il n'est pas « agricole » non plus. Il est indissociable d'une certaine idée de nature, qui puise ses racines dans les mythes les plus anciens, qui ne se confond pas avec la réalité du monde des paysans (Berque, 2008), mais qui se positionne clairement en opposition à la ville.

Cette distance qui s'instaure dès l'apparition du concept de paysage durera plusieurs siècles. Elle commencera à s'estomper, progressivement, avec la construction de la figure professionnelle de l'architecte-paysagiste qui se distinguera de l'artiste-peintre qui l'a précédé. Les premiers *landscape-gardeners* du XVIII^e siècle ont pour principales fonctions la réalisation *in situ*² des paysages peints par des artistes célèbres comme Le Lorrain ou Poussin (Gombrich, 1972), et leurs clients, de riches aristocrates anglais, sont les héritiers culturels des amateurs d'art du XVII^e, aussi peu enclins à partager avec le reste de la population leur vision élitiste d'un monde idéalisé.

Mais avec l'explosion démographique des villes qui accompagne la révolution industrielle, la question de l'aménagement urbain devient cruciale pour de grandes métropoles comme Londres ou Paris, et le savoir-faire des paysagistes est invité à sortir du monde luxueux des résidences aristocratiques pour s'intéresser à la ville.

Le paysage fait donc son entrée dans la ville et, dès lors, le paysagiste n'est plus celui qui peint ou qui aménage des portions de territoires lointains, il devient le maître d'œuvre des espaces ouverts les plus fréquentés, notamment les parcs et jardins mais aussi les boulevards qui vont agrémenter, par exemple, le Paris redessiné par Haussmann (Cars, Pinon, 1991).

¹ Définitions rapportées par le Petit Robert, 1967. Les différents aspects de la théorie du paysage ont été rassemblés dans le *Court traité du paysage* d'Alain Roger (1997).

² Le philosophe Alain Roger parle ici d'*artialisation in situ*, par opposition au processus d'esthétisation de la nature par la peinture qu'il qualifie d'*artialisation in visu* (Roger, 1978).

Paysage et espace public

C'est avec la révolution industrielle que l'on assiste à une mutation dans le paysage urbain des villes occidentales en général, et dans Paris en particulier, grâce à une clarification radicale de la différenciation entre espaces privés et espaces publics (Claude, 2002). On définit alors comme publics les espaces extérieurs urbains dont la gestion relève de l'autorité publique. Avec Haussmann, on réaménage la capitale, encore médiévale dans sa forme, mais devenue surpeuplée, inconmode, et insalubre. Des grands boulevards sont ainsi percés, accompagnés de réseaux de tout-à-l'égout et d'eau potable, afin d'aérer et d'assainir la ville, de faciliter les déplacements et de répondre aux besoins urbains émergents.

C'est aussi l'époque où l'on a commencé à apercevoir d'une manière significative l'entrée de la « nature » dans la ville puisque, jusque-là, les espaces verts jardinés n'avaient pas encore de place dans l'enceinte urbaine (à l'exception des jardins des hôpitaux et ceux des palais royaux). Des arbres sont ainsi plantés dans les avenues et l'on crée des parcs et jardins dont les plus célèbres sont les Buttes-Chaumont, le parc Monceau et le parc Montsouris. On préserve aussi, à des fins environnementales et récréatives, et pour la première fois dans l'histoire de la ville occidentale, des portions de forêts périurbaines qui deviendront les bois de Vincennes et de Boulogne.

A la fréquentation des places publiques, qui s'organisaient dans la ville depuis le XII^e siècle autour des églises et des marchés, s'ajoute alors la fréquentation de ces nouveaux espaces considérés comme lieux de sociabilité et de loisir. Et l'on assiste à une évolution des pratiques des espaces ouverts urbains, puisqu'elles n'intéressent plus uniquement les affaires commerciales, politiques ou religieuses (qui reprenaient celles de l'agora grecque ou du forum romain), mais répondent à de nouveaux besoins à caractère récréatif et hygiéniste.

Ainsi remodelé, le Paris Haussmannien devient une ville moderne avec ses places, ses grandes avenues et ses parcs qui composent un ensemble d'espaces publics répondant aux nouveaux besoins de la population. A partir de cette époque, les Parisiens découvrent progressivement l'*espace public* et particulièrement l'*espace vert urbain*, et les adaptent à leurs exigences et leur évolution. Et depuis, le désir de l'un s'est construit en même temps que le désir de l'autre, pour évoluer aujourd'hui vers un désir d'« espace vert ouvert » (*green open space*) qui n'est que la transposition à l'échelle de la région urbaine du désir d'espace vert urbain.

L'espace public au Maghreb

S'il y a plus de cent ans que la pratique de ce type d'espaces publics caractérise la culture occidentale, les villes maghrébines ont connu plus tardivement ce type de remodelage, venu principalement avec l'occupation française. Effectivement, ces villes se caractérisaient par un urbanisme « d'intimité » dont le fonctionnement rappelait en quelque sorte celui de la ville médiévale européenne (Raymond, 1989 ; Navez-Bouchanine, 2001). C'est seulement vers la fin du XIX^e siècle, pendant la présence française, qu'on a vu l'émergence d'espaces publics de type occidental dans les villes maghrébines, comme les grands boulevards, les places et les parcs. De ce fait, la pratique de ce type d'espaces, inconnus auparavant, n'a pas pu se développer de la même manière qu'en Europe. Conçus selon des modèles occidentaux, ces espaces ont vu parfois se développer des usages issus d'une certaine forme de mixité culturelle, mais ils ont le plus souvent été rejetés par la population locale pour laquelle ils ne répondaient pas aux pratiques sociales en usage.

La raison en est initialement que la volonté de la France était à cette époque de marquer sa présence dans l'espace public des villes maghrébines notamment en transposant ses modes d'aménagement. Cela a donné naissance à des espaces ouverts d'utilité publique qui répondaient essentiellement aux besoins de la population européenne résidente, différents de

ceux de la population d'origine. Et même les espaces publics créés après l'Indépendance n'ont pas véritablement corrigé ce décalage puisque la culture de l'aménagement urbain était restée trop fortement influencée par les écoles européennes.

En Tunisie par exemple, les politiques d'aménagement du territoire tendaient encore récemment à multiplier le nombre de parcs et de jardins urbains représentant, de fait, une variante de l'espace public. Mais l'observation de ces territoires révèle toujours que ces derniers sont restés mal intégrés à la vie urbaine des Maghrébins, puisqu'ils ont été conçus essentiellement selon des préoccupations d'ordre environnemental plutôt qu'urbanistique et ne concordent pas finalement avec le contexte social.³

Ce type d'espace public est venu se greffer sur la ville tunisienne de manière « intrusive » et sans doute trop rapide. Les espaces verts jardinés n'avaient en effet pas leur place dans la ville traditionnelle, en dehors de quelques demeures de l'aristocratie, des palais beylicaux et des résidences secondaires de la bourgeoisie urbaine, pour lesquels ils représentaient toujours des espaces privés.⁴ Et si ce désir de jardins se répand de plus en plus aujourd'hui, c'est toujours en accompagnement de résidences dont le caractère privatif est manifeste. Le désir d'espace vert maghrébin est donc totalement distinct, à l'inverse du Paris du XIX^e, d'un désir d'espace public.

Même si les villes maghrébines d'aujourd'hui ont beaucoup hérité des formes urbaines des villes occidentales, elles n'ont donc pas connu la même évolution, ni développé les mêmes pratiques dans l'espace urbain. Et si, comme on l'a vu plus haut, le désir d'espace ouvert qui caractérise la demande sociale occidentale dépend de la manière dont la pratique des espaces publics a nourri la culture européenne, ce désir sera sans doute différent dans les pays du Maghreb.

Il sera de plus marqué, dans des pays comme la Tunisie ou l'Égypte, par le rôle essentiel qu'a joué l'espace public dans les révolutions arabes du printemps 2011.

Espace public et pouvoir

Ce qui caractérisait l'espace public haussmannien était cette ambivalence d'un projet urbain qui procurait, d'un côté, une incontestable amélioration de la qualité de vie des Parisiens, et de l'autre, les moyens pour le pouvoir en place de mieux contrôler les mouvements des populations et, plus globalement, l'organisation socio-spatiale de la ville (Faure, 2004, 2008). Le développement d'un type d'espace urbain destiné par nature à l'expression de la démocratie cohabitait donc, dans un même projet, avec la mise en place de structures spatiales destinées à réprimer les manifestations publiques qui constituent pourtant une mise en pratique de cette démocratie.

Cette double facette du projet urbain initié par Haussmann s'est évidemment retrouvée dans les formes qu'a pris l'urbanisme colonial. Il s'agissait à la fois de reproduire l'image positive des parcs et grands boulevards parisiens et de donner au pouvoir en place les mêmes moyens de contrôler les populations soumises à son autorité. C'est ainsi que furent tracés, dans les extensions coloniales de la ville de Tunis, le Parc du Belvédère ou l'avenue Habib Bourguiba (à l'époque avenue Jules Ferry). Cette avenue transposait à Tunis l'image d'un large espace ouvert en plein centre urbain, à la manière des grands boulevards Haussmanniens. Un espace éminemment public, mais qui fut aussi, dès son origine, un espace de représentation avec, notamment, les principaux symboles de la domination française, la Résidence générale (devenue ambassade de France) et la Cathédrale Saint-Vincent-de-Paul (Sebag, 1998).

³ Comme l'a montré Bisma Loukil pour la Tunisie (Loukil, 2009).

⁴ Implantés loin du centre urbain et sans aucune continuité avec celui-ci, et dont le modèle de conception a dû émerger dès le XVIII^e siècle (Zaier, 2004).

Avec l'ouverture visuelle qu'ils permettaient, ces grands axes urbains ont aussi marqué l'entrée du paysage dans la ville, ce que ne permettaient pas les formes urbaines précédentes. Après l'Indépendance, ils ont souvent changé de nom, mais n'ont pas disparu. Perdant une partie de leur fonction d'espace public avec le départ des colons pour lesquels ils avaient été conçus, ils ont conservé leur rôle de représentation et de contrôle spatial qui est simplement passé du pouvoir colonial au nouveau pouvoir en place. Celui-ci, s'il a voulu marquer la fin d'une époque révolue, n'a pas pour autant renoncé aux outils mis en place par le pouvoir précédent.

Mais le cours de l'histoire inverse parfois les logiques mises en place... C'est ainsi que le boulevard Saint-Michel, l'un des axes les plus importants et les plus centraux tracés par Haussmann, deviendra un siècle après sa création le haut lieu de la révolte étudiante de 1968. Quarante-trois ans plus tard, l'avenue Bourguiba suivra le même chemin en devenant le haut lieu d'une Révolution d'une tout autre ampleur. Peu de temps après, c'est la place Tahrir qui, au Caire, remplira la même fonction. Cette place, si elle n'est pas associée à un projet colonial, n'en est pas moins d'inspiration haussmannienne puisque son initiateur, Ismaïl Pacha, était fortement inspiré par l'urbanisme occidental qu'il avait connu et admiré lors de ses séjours à Paris.

Les espaces haussmanniens, dessinés dans l'objectif de servir les pouvoirs en place, sont donc parfois l'objet de retournements spectaculaires lorsqu'ils sont appropriés par les populations qui s'en sentaient dépossédées auparavant. Cette réappropriation s'accompagne d'un « éveil de l'espace public » (Bourouai, Vidal, 2011) que l'on a pas seulement observé dans ces hauts lieux mais aussi dans l'espace plus ordinaire des quartiers d'habitation.

Dans les jours qui ont suivi la chute de l'ancien régime, la plupart des quartiers urbains de Tunisie ont en effet été le théâtre d'une organisation spatiale étonnante par sa rapidité et son efficacité. Pour contrer les attaques de milices tentant de déstabiliser le pays et pour remplacer une police absente et décrédibilisée, les populations se sont approprié leur territoire et ont transformé des espaces extérieurs jusqu'ici délaissés en véritables lieux de vie partagés. Si ce phénomène a d'abord été l'expression d'une solidarité rapprochant les classes sociales, les générations, les genres, rassemblant toute la population dans un nouveau « pacte social » (Meddeb, 2011), il a aussi démontré la capacité de la société tunisienne à donner sens à cet *espace public* qui lui était jusqu'ici refusé. On remarquera que, ici aussi, Le Caire a vu se reproduire les mêmes phénomènes que Tunis.

Il est difficile de dire si cet éveil de l'espace public dans une capitale maghrébine préfigurera l'éveil du paysage urbain dans la conscience collective, mais ce qui est certain c'est qu'il constitue un point de départ qui place désormais la société tunisienne, et sans doute avec elle bon nombre d'autres sociétés arabo-musulmanes, dans un mode de relation avec son espace urbain qui sera forcément différent de ce qu'il était auparavant. L'espace public, qui existait dans sa forme, existe maintenant dans sa fonction, celle d'espace de la liberté d'expression (Habermas, 1962 ; Paquot, 2009), et cet acquis social ne sera pas abandonné facilement par ces sociétés qui ont lutté pour l'obtenir.

Le paysage et la ville en expansion

Entre l'époque où Haussmann redessinaient les espaces ouverts de la ville de Paris et l'époque contemporaine, le monde urbain a changé profondément de forme. Et la manière nouvelle dont le paysage urbain pourrait prendre sens dans ces sociétés maghrébines où l'espace public vient d'émerger ne se limitera pas à ces hauts lieux de la ville centre. Il concernera aussi les territoires périphériques qui se sont urbanisés au fil du siècle passé, en Europe comme au Maghreb.

En effet, si les premiers temps de la révolution industrielle ont entraîné une densification de la

ville, devenue attractive pour une population rurale que la modernisation de l'agriculture chassait des campagnes, la situation s'est rapidement inversée avec l'évolution des moyens de transport. Les chemins de fer, puis les transports routiers, ont en effet permis aux citadins d'habiter de plus en plus loin de la ville centre, et ont émancipé la ville de la nécessité dans laquelle elle était depuis des millénaires de se replier derrière ses remparts ou derrière sa ceinture horticole. Libérée de ces contraintes, la ville s'est étalée pour prendre des dimensions sans commune mesure avec ce qu'elle avait connu auparavant. Si bien que la question des espaces ouverts s'est posée en des termes différents. Il ne s'agit plus seulement d'aménager des parcs et jardins ou d'ouvrir de larges avenues dans un tissu urbain dense, il s'agit de composer la région urbaine en aménageant les relations entre les espaces construits et ceux qui ne sont pas, c'est-à-dire les espaces naturels, forestiers ou agricoles.

Les nouveaux espaces ouverts de la ville ne sont donc plus des portions de territoire soumis à la maîtrise d'œuvre des créateurs de jardins ou des services techniques qui les entretiennent. Ils ont leur propre logique de fonctionnement spatial, qu'il soit éco-systémique ou agro-systémique. Et si le paysagiste y a toujours un rôle à jouer, ce n'est plus en tant que maître d'œuvre, c'est en tant que médiateur entre une demande sociale, toujours inspirée par les schèmes du paysage et de la nature, et la réalité écologique ou économique de territoires qui ont leurs propres raisons d'exister.

De ce point de vue, et même si son étalement a été plus tardif, la ville maghrébine n'est pas fondamentalement différente de la ville européenne. Si l'exode rural est toujours en cours au Maghreb, alors qu'il est à peu près achevé en Europe occidentale, la ville européenne n'a pour autant pas fini de s'étaler puisque les modes d'habitat qui s'y développent majoritairement sont de plus en plus consommateurs d'espace. Dans tous les cas, la ville s'étale sur les territoires qui l'entourent, et la question des relations entre ville et espaces ouverts se pose globalement dans les mêmes termes.

En Europe, et notamment en France, l'étalement urbain est dominé par la quête d'un mode de vie qui idéalise la petite maison « à la campagne » et qui se traduit par l'expansion phénoménale du pavillonnaire. Cette quête aboutit à des formes urbaines « émiettées » (Charmes, 2011) où s'éparpillent des zones urbanisées auxquelles manquent les attributs habituels de la ville et notamment les espaces publics, qui en sont quasiment absents.

Dans le Grand Tunis, les terres agricoles y sont tout autant consommées sans ménagement par des extensions urbaines nourries d'abord par l'exode rural, puis par la dépopulation de la médina et la fuite des goubivilles et des cités de recasement (Chabbi, 1997). A cette extension, qui concernait principalement les classes modestes et moyennes, s'est ajoutée plus récemment la multiplication de résidences plus luxueuses implantées sur des parcelles dépassant souvent 1000 m², donc beaucoup plus consommatrices d'espace dans un contexte politique qui a toujours peine à mettre en place des réglementations efficaces (Chabbi, 2005). Cette consommation, fort lucrative puisqu'elle produit des plus-values considérables lors du changement de statut foncier des terrains, a longtemps été rythmée par le pouvoir en place qui en tirait ou en redistribuait les bénéfices sans grand souci de l'intérêt public. C'est en tout cas l'impression dominante qui a guidé la réaction de toute une catégorie d'habitants qui, se sentant libérés par la Révolution, ont multiplié dès la fin du mois de janvier 2011 les constructions sauvages (Archi-Mag, 12-02-11; La Presse, 30-04-11).

Si l'espace public a soudainement trouvé son véritable sens lors des manifestations qui se sont concentrées dans les centres urbains, il reste toujours aussi absent dans l'espace périurbain où les intérêts individuels dominent toujours ce qui gagnerait pourtant à être considéré comme un bien commun. Car au-delà de la question du statut foncier, c'est bien en ce sens que le paysage urbain doit trouver sa place dans ces vastes territoires que la ville conquiert progressivement sans pour autant les doter des aménités urbaines classiques que sont les espaces publics.

Les deux échelles du paysage au Maghreb

La relation entre la ville et le paysage se pose donc à deux échelles distinctes. Dans la ville, elle hérite de l'histoire même du paysage et de celle qui l'a accompagnée, l'histoire de l'art des jardins. A la périphérie de la ville, dans l'aire d'extension de la région urbaine, elle repose les relations entre espace construit et espace ouvert en des termes nouveaux.

Dans le premier cas, la notion de paysage est indissociable de celle d'espace public, qui nécessite une réflexion spécifiquement appropriée aux pays du Maghreb et à leur évolution contemporaine. Le *paysage*, dans son acception historique, tout comme l'*espace public*, concept encore plus récent, sont des notions qui n'existent ni partout dans le monde ni à tous les moments de l'histoire. Telles qu'elles sont apparues en Europe occidentale, elles ne sont pas forcément transposables, même dans des pays proches, même si ces pays ont partagé une partie de leur histoire avec l'Europe, et même si l'actualité récente met fin, tout au moins en Tunisie, à une longue période d'autoritarisme qui ne laissait pas aux populations la possibilité de s'approprier leur destin.

Dans le second cas, c'est le métier de paysagiste qui doit évoluer pour être en mesure de répondre à des questions d'aménagement du territoire qui se posent en des termes finalement assez proches au Nord et au Sud de la Méditerranée, même si, bien sûr, les spécificités écologiques, économiques, culturelles et sociales doivent, dans tous les cas, être prises en considération.

Le paysage, compris dans le sens moderne de la pratique professionnelle qu'il désigne peut alors recouvrir l'urbanisme (*landscape urbanism*), et être au centre de l'évolution des régions urbaines du Maghreb contemporain.

Bibliographie

- Archi-Mag, 2011 : « Les constructions anarchiques profitent du relâchement sécuritaire ». Non signé, publié sur archi-mag.com.
- Berque A., 1995 : *Les raisons du paysage*. Paris : Hazan.
- Berque A., 2008 : *La pensée paysagère*. Paris, Archibook – Sautereau.
- Bouraoui M., Vidal R., 2001 : « L'éveil » de l'espace public : la dimension cachée de la révolution tunisienne ». Chronique publiée le 24 janvier 2011 sur Topia.fr, consultable sur Tuniscape.org.
- Claude Viviane, 2002 : « Histoire d'espace public (et de ses métiers) » in Jolé Michèle (dir.) : *Espaces publics et cultures urbaines*. Actes du séminaire du CIFP de Paris, 2000-2002. Paris : CERTU.
- Cars J. des, Pinon P., 1991 : *Le pari d'Hausmann*. Paris : Pavillon de l'Arsenal.
- Chabbi M., 1997 : « Evolution du Grand Tunis, territorialités et centralité » in Naciri et Raymond (Dir) *Sciences sociales et phénomènes urbain dans le monde arabe*. Casablanca : Fondation du roi Abdul-Aziz Al Saoud.
- Chabbi M., 2005 : « L'urbanisation en Tunisie, transformations et tendances » in Boumaza N. : *Villes réelles villes projetées, villes maghrébines en fabrication*. Paris : Maisonneuve et Larose.
- Charmes E., 2011 : *La ville émietlée. Essai sur la clubbisation de la vie urbaine*. Paris : PUF, coll. « La ville en débat ».
- Conan M., 1991 : « Généalogie du paysage. », dans *Au-delà du paysage moderne, Le Débat*, n° 65. Paris : Gallimard, pp. 38-39.
- Faure A., 2004 : « Spéculation et société : les grands travaux à Paris au 19^e siècle », *Revue Histoire, Economie et Société*, n° 3, pp. 434-448.
- Faure A., 2008 : « La ségrégation, ou les métamorphoses historiographiques du Baron Haussmann », in Jaillet, Perrin, Ménard dir., *Diversité sociale, ségrégation urbaine, mixité*. Paris : Plan urbanisme, construction et architecture, pp. 51-64.
- Gombrich E. H., 1982 [1972] : *Histoire de l'art [The story of Art]*. Paris : Flammarion, 1982.
- Habermas J., 1988 [1962] : *L'espace public*. Paris : Payot.
- La Presse de Tunisie, 2011 : « Hausse entre 30 et 100% du taux des constructions anarchiques en Tunisie », article non signé paru le 30 avril.
- Loukil, B., 2009 : « Les parcs urbains à Tunis, pour qui, pourquoi ? » in Turki, S-Y : *Villes et espaces verts*. Tunis : Centre de publications universitaires.
- Meddeb A., 2011 : *Printemps de Tunis, la métamorphose de l'histoire*. Tunis, Paris : Ceres, Albin Michel.
- Navez-Bouchanine F., 2001 : « De l'espace public occidental aux espaces publics non occidentaux », in Guy Burgel, Michel Herrou (dir.). *La ville aujourd'hui entre public et privé*, N°32-33-34, Villes en parallèle, Université de Paris X - Nanterre.
- Paquot T., 2009 : *L'espace public*, Paris : La Découverte.
- Raymond A., 1989 : « Espaces publics et espaces privés dans les villes arabes traditionnelles », *Maghreb-Machrek* n° 123.
- Roger A., 1997 : *Court traité du paysage*. Paris : Gallimard.
- Roger A., 1978 : *Nus et paysages, essai sur la fonction de l'art*. Paris : Aubier-Montaigne.
- Sebag P., 1998 : *Tunis. Histoire d'une ville*. Paris : L'Harmattan.
- Zaïer S., 2004 : *Le temps des jardins husseinites. Le cas du jardin de Ksar Essâada à La Marsa*. Mémoire de Mastère. Sousse, ISA.